










Fiche pédagogique n° 4

Contenu de la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant

| | |
|--|---|
|  Objectif(s) ? | <ul style="list-style-type: none">● Acquérir des connaissances sur le contenu de la CIDE et les droits qu'elle contient.● Pouvoir classer les droits en différentes catégories. |
|  Groupe-cible ? | Adultes |
|  Méthode ? | Jeu de société |
|  Matériel ? | <ul style="list-style-type: none">● Tableau « classement des droits » (annexe 1)● Cartes droits de l'enfant (annexe 2)● Cartes prison (annexe 2)● Questions sur le contenu de la CIDE (annexe 3)● Questions chiffrées (annexe 4) |
|  Préparation ? | <ul style="list-style-type: none">● Diviser les participants en groupes de 4 ou 5. Chaque groupe jouera au jeu de manière indépendante.● L'animateur explique les règles du jeu. |
|  Déroulement ? | <ol style="list-style-type: none">1. Chaque joueur reçoit 5 cartes : 4 cartes-droits et 1 carte-prison.2. Le but du jeu est de pouvoir déposer toutes ses cartes.3. Pour pouvoir déposer une carte il faut répondre correctement à une question. Chaque joueur tente de répondre à son tour à une question.4. Les cartes-prison permettent de bloquer un autre joueur : Si un joueur répond correctement à une question, un autre joueur peut le bloquer |



| | |
|--|--|
| | <p>en lui donnant une carte prison. Il doit alors répondre correctement à une question chiffrée pour pouvoir déposer sa carte.</p> <p>5. Le jeu prend fin lorsqu'un des joueurs a déposé ses 4 cartes-droits.</p> |
|  Suivi ? | <p>Par la suite, l'animateur peut proposer de classifier chaque droit en fonction des catégories de droits (civils, politiques, sociaux et culturels, économiques) ou des trois P (prestation, protection, participation).</p> <p>L'animateur peut également terminer par une discussion en demandant aux participants de dire ce qu'ils ont appris.</p> |

Cette fiche a été rédigée par Madeleine Genot, mise en page par Emilie Rousseau sous la supervision de Benoit Van Keirsbilck.